

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Quatrième Conférence des directeurs des pêches
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 30 août-3 septembre 2004)

Document de travail 1

Original : Anglais

Division Ressources marines Rapport du Directeur pour 2004

Division Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

www.spc.int/mrd



Introduction

1. Le présent document vise non seulement à présenter les Programmes des pêches de la CPS aux non-initiés, mais aussi à faire un tour d'horizon des questions halieutiques intéressant la région océanienne et du rôle qu'y a joué la CPS au cours de la dernière année. Il s'agit du rapport du membre de la direction de la CPS chargé des pêches aux principales parties prenantes intéressées par cette Division de l'organisation, à savoir les décideurs du secteur public des pêches.
2. Pour les habitués des réunions du Comité des pêches du Forum, il convient de noter que le présent rapport se différencie sensiblement de celui du Directeur de l'Agence des pêches du Forum (FFA), par la moindre importance accordée aux questions administratives. Cela tient à ce que la supervision des activités de la CPS par les États et Territoires membres est répartie entre les conférences sectorielles et les sessions du CRGA¹. Ce dernier est l'organe central qui décide de la politique administrative globale des programmes de travail conjoints de la CPS et de l'équilibre entre ces programmes, rôle que le Comité des pêches du Forum joue normalement au sein de la FFA et qui vient s'ajouter à la fonction qu'il assume dans le domaine des pêches. Le Directeur de la Division Ressources marines de la CPS doit également rendre compte au CRGA des questions administratives et financières.
3. Contrairement à la FFA, dont les attributions sont de coordonner les aspects régionaux de la gestion globale des pêches thonières, la Division Ressources marines n'a pas un mandat homogène, mais comprend deux programmes distincts². Les agents du Programme Pêche hauturière travaillent avec toute la région et les États et Territoires membres afin de leur donner des *conseils scientifiques de nature à les aider dans la gestion des grandes pêcheries thonières*, et le Programme Pêche côtière dispense des conseils à ces mêmes États et Territoires membres *en matière de gestion et de mise en valeur de la pêche côtière et artisanale*. Toutefois, la FFA et les deux Programmes des pêches de la CPS œuvrent de concert à la réalisation de l'objectif global de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique, à savoir :

« Un océan propre qui pourvoit à la subsistance des populations insulaires du Pacifique et leur permet de réaliser leurs aspirations. »

4. Les Programmes Pêche hauturière et Pêche côtière de la Division Ressources marines de la CPS ont fait l'objet d'évaluations entre la deuxième et la troisième Conférence des directeurs des pêches. Bien que nous n'ayons aucunement l'intention d'en présenter à nouveau les conclusions, nous rendrons compte des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations approuvées dans ces documents (voir le document d'information 1). De plus, une grande partie des activités du Programme Pêche hauturière sera à nouveau passée en revue cette année dans le cadre de l'évaluation dont fera l'objet le Projet PROCFish (composante hauturière), que finance l'Union européenne. Cette évaluation sera partiellement menée en marge de la Conférence des directeurs des pêches.
 5. L'information disponible à la présente conférence, notamment dans les Plans stratégiques de programme (voir www.spc.int/mrd/org/org.html), les Plans de travail de programme (voir les documents d'information 2 et 3) et les documents d'évaluations antérieures (www.spc.int/mrd/org/org.html) devrait suffire pour permettre aux nouveaux participants de se faire une idée d'ensemble de ce que sont les principaux objectifs et fonctions des Programmes des pêches de la CPS sans avoir à entrer ici dans le détail. Cependant, en bref :
- Le Programme Pêche hauturière dispense des conseils aux directeurs des services de pêche thonière sur l'état et l'évolution des stocks de thonidés, et les écosystèmes dans lesquels ils évoluent. Il travaille en étroite collaboration avec la FFA à la résolution de questions régionales et directement auprès des États et Territoires membres pour mener à bien des évaluations de la pêche hauturière à l'échelon national. Le Programme Pêche hauturière se compose de trois sections étroitement liées (voir les documents d'information 2 et 3 pour tout complément d'information) :

¹ Comité des représentants des gouvernements et administrations (se réunit habituellement en novembre).

² La Division Ressources marines englobe également le Programme Affaires maritimes de la CPS, mais celui-ci est géré et administré par l'antenne de la CPS à Suva, et ses responsables ne rendent pas compte au Directeur de la Division Ressources marines.

- Évaluation des stocks et modélisation (pêche hauturière),
 - ☐• Statistique et suivi (pêche hauturière),
 - ☐• Biologie et écologie des thonidés (pêche hauturière).
-
- Le Programme Pêche côtière fournit des conseils et des services d'experts aux services des pêches océaniques sur toute une gamme de questions (mise à part la gestion des pêches thonnières et l'étude scientifique des thonidés), pour lesquelles on trouve des solutions plus efficaces par le biais de la collaboration régionale. Certes, le Programme est qualifié de Programme « Pêche côtière » car il était, à l'origine, entièrement consacré aux questions liées aux pêches récifales. Toutefois, au cours de la dernière décennie, ses activités, tout comme les priorités des États et Territoires membres, ont davantage été axées sur le développement de la pêche thonnière artisanale dans les îles du Pacifique et, plus récemment, sur l'aquaculture. Le Programme Pêche côtière compte actuellement six sections (voir les documents d'information 2 et l'évaluation du Programme Pêche côtière menée en 2003³ pour tout complément d'information), qui ont un fonctionnement plus décentralisé que les sections du Programme Pêche hauturière, tout en étant interdépendantes :
 - Développement de la pêche (se consacre surtout au développement de la pêche hauturière);
 - Observatoire des pêches récifales (couvre l'évaluation des stocks, les statistiques et le suivi, ainsi que la biologie et l'écologie, à l'instar des travaux du Programme Pêche hauturière sur les pélagiques ; la Section en est seulement aux premiers stades de son projet);
 - Aquaculture (une section relativement nouvelle, qui offre un soutien en matière de renforcement de capacités et un appui institutionnel aux services océaniques de l'aquaculture, et fait office de point de coordination pour l'établissement d'une stratégie aquacole régionale faisant appel à plusieurs organismes),
 - Gestion de la pêche côtière (se spécialise actuellement dans les domaines de la gestion en milieu communautaire et de la cogestion),
 - Développement des ressources humaines (élaboration de supports didactiques et formation professionnelle du personnel des services des pêches et du secteur privé des États et Territoires membres),
 - Information halieutique (constitution de réseaux d'information de portée régionale, et prestation d'assistance aux services des pêches nationaux pour faciliter l'organisation et la diffusion de l'information).

RÉALISATIONS DES PROGRAMMES DES PÊCHES DE LA DIVISION RESSOURCES MARINES

6. Comme l'explique le document de travail 1 de la Conférence des directeurs des pêches de l'an dernier (www.spc.int/coastfish/Reports/HOF3/E-WP1-HOF3.pdf), il est difficile pour une organisation telle que la CPS, dont l'objectif premier est d'aider les *autres*, de préciser le rôle qu'elle a joué dans ce qui a été accompli avec son soutien. Il est également difficile de quantifier des résultats dans des domaines où les données de référence font défaut, où la surveillance est coûteuse par rapport à la valeur de la pêche, et où les perceptions diffèrent, notamment en ce qui concerne le développement ou la gestion des pêches artisanales. Les rapports établis dans le cadre du Plan stratégique des programmes fournissent toutefois des indicateurs utiles qui permettent d'évaluer les progrès réalisés par rapport au programme de travail.

7. La Conférence des directeurs des pêches se tient à mi-chemin du cycle budgétaire annuel, et l'évaluation globale des réalisations pour l'année par rapport au Plan stratégique sera examinée au CRGA⁴, en novembre, mais on peut déjà consulter les rapports semestriels préliminaires établis en regard du programme de travail pour 2003 et reproduits sous les cotes IP2 et IP3. On se fera aussi une idée plus précise des activités et des résultats obtenus dans le cadre des Programmes des pêches.

³ <http://www.spc.int/coastfish/Reports/HOF3/E-IP5-HOF3.pdf>

⁴ Les participants à la Conférence des directeurs des pêches sont encouragés à renseigner les représentants de leur État ou Territoire qui prendront part au CRGA sur les questions liées à la pêche et aux résultats obtenus dans ce domaine, questions dont pourrait se saisir le CRGA.

8. Les pages qui suivent résument quelques-uns des résultats obtenus récemment dans le cadre des Programmes Pêche hauturière et Pêche côtière et qui sont à porter à leur crédit.

Réalisations à l'échelle des Sections

Évaluation et recherche (stocks de thonidés)

- Aide à la prise de décisions de gestion en matière de pêche thonière régionale, grâce à la réalisation d'évaluations régionales annuelles sur l'état des stocks de thon jaune et de thon obèse, à l'intention des directeurs des services des pêches aux échelons national, régional et international ;
- Conduite d'évaluations sur les pêcheries thonières nationales ou établissement de rapports sur l'état des ressources thonières (Îles Fidji, Tonga, Samoa et Îles Marshall);
- Élaboration de modèles pour expliquer l'influence de conditions océanographiques sur les taux de prises de germon dans d'importantes pêcheries thonières nationales.

Statistiques sur la pêche hauturière

9. La Section ne fait état d'aucune réalisation exceptionnelle, mais plutôt d'améliorations constantes en ce qui concerne la collecte et la disponibilité de données quantitatives pour évaluer les pêcheries thonières et les prises accessoires, faciliter la prise de décisions, et aider les États et Territoires membres de la CPS à remplir leurs obligations internationales en matière de présentation de rapports. Mentionnons notamment :

- l'amélioration de la capacité en matière de statistiques nationales sur les thonidés, grâce à une formation en détachement dispensée à des membres des services des pêches s'occupant de bases de données aux Îles Fidji, à Kiribati, à Nauru, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Samoa,
- la fourniture d'un appui technique et financier en faveur des programmes d'observation et d'échantillonnage au port aux Îles Cook, aux États fédérés de Micronésie, à Fidji, en Polynésie française, à Kiribati, aux Îles Marshall, en Nouvelle-Calédonie, à Palau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga, à Tuvalu et à Vanuatu,
- l'apport continu d'un soutien technique aux bases de données nationales, y compris la fourniture de données issues des journaux de pêche, et la poursuite de la compilation et de la diffusion de données de recherche sur les pêcheries thonières dans le Pacifique central et occidental.

Développement des ressources humaines

10. La Section Formation halieutique a participé à un grand nombre d'initiatives de formation au cours de l'année, mais s'est surtout concentrée sur la réduction des prises accessoires liées à la pêche thonière ainsi que la sensibilisation à leur égard. Il s'agit probablement de la plus importante nouvelle réalisation de la Section. Elle a notamment assuré une large diffusion (auprès des services des pêches, des établissements de formation et du secteur privé) d'un ensemble de supports didactiques et de sensibilisation sur la question des prises accessoires de la pêche thonière à la palangre dans la région océanienne, notamment :

- une brochure sur les prises accessoires de la pêche thonière à la palangre (produite en collaboration avec d'autres sections),
- un manuel sur les espèces marines protégées et la pêche thonière à la palangre,
- des directives sur la façon de relâcher des tortues prises à l'hameçon (autocollants, fiche laminée, affiche),
- des cartes d'identification de tortues marines,
- des autocollants portant la mention « Prends-soin de moi ! Ce bateau respecte les tortues »,
- des cartes d'identification de requins (en cours de réalisation).

Développement des ressources halieutiques

11. La réalisation la plus notable de la Section Développement de la pêche depuis la troisième Conférence des directeurs des pêches est la mise à l'essai réussie d'une nouvelle technique de pose des lignes en profondeur pour la pêche thonière à la palangre, qui permet de réduire les prises accessoires et d'augmenter les PUE dans le cas des espèces ciblées. Ces essais ont eu lieu à Mooloolaba, dans le Queensland, en Australie, de mars à mai 2004, grâce au concours financier de l'Office australien de gestion de la pêche ainsi qu'à des contributions en nature de la CPS et de deux entreprises australiennes de pêche à la palangre. Les palangres pélagiques ont été posées et virées avec succès, les avançons se situant en dessous de la profondeur critique à laquelle se produisent habituellement les interactions avec les tortues marines (100 mètres). Pour le thon obèse, les PUE obtenues au moyen de la nouvelle technique étaient plus élevées que celles des bateaux de pêche participants utilisant les techniques de pose habituelles, bien que les résultats de ces essais initiaux ne soient qu'indicatifs. D'autres essais s'imposent. Le projet constitue un bel exemple de collaboration entre diverses organisations (Office australien de gestion de la pêche, CPS, SeaNet et la flottille commerciale de palangriers à Mooloolaba) pour favoriser le développement durable et respectueux de l'environnement de la pêche à la palangre en Océanie.

Information halieutique

12. La plus récente réalisation de la Section Information halieutique est la production d'un jeu de cartes d'identification d'holothuries pour la région, projet réalisé avec le concours financier du Centre australien pour la recherche agronomique internationale (ACIAR). Ces cartes aideront les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des mécanismes, des politiques et des stratégies de gestion à l'échelon local, national et régional favorisant l'adoption de pratiques durables dans les pêcheries d'holothuries. Ces pêcheries font l'objet de pressions en plusieurs endroits de la région et, à mesure que certaines espèces de valeur se raréfient, de nouvelles espèces sont exploitées et commercialisées. Pour gérer cette pêche, il est essentiel que toutes les parties prenantes — non seulement les pêcheurs et les négociants, mais aussi les fonctionnaires chargés de faire respecter les règlements locaux — soient en mesure d'identifier les différentes espèces exploitées, à l'état naturel et après transformation. Pour faciliter l'identification des 22 principales espèces actuellement exploitées dans la région, la CPS a fait imprimer un jeu de cartes plastifiées de format poche. Chaque carte présente une espèce d'holothurie, avec une photographie sous-marine en couleur de l'animal vivant d'un côté, et deux photographies du produit séché (vues ventrale et dorsale) de l'autre. Ces photos sont accompagnées d'une brève description de l'animal (habitat de prédilection, profondeur où il évolue et taille moyenne) ainsi que du produit séché (bêche-de-mer).

Aquaculture

13. La réalisation la plus marquante de cette section est probablement la mise au point d'outils de modélisation économique pour l'aquaculture et l'agriculture (algues marines, taro, perles noires, canne à sucre, crevettes *macrobrachium*, tilapias, coprah, crevettes pénéides, pêche à la ligne/au filet, riz). Ce logiciel peut être obtenu sur cédérom ou être téléchargé gratuitement à partir du portail « aquaculture » du site Web de la CPS (<http://www.spc.int/aquaculture>). Il s'agit d'un simple outil de planification financière qui devrait contribuer à accroître la rentabilité des projets d'aquaculture. Des produits agricoles ont été pris en considération compte tenu de l'intégration possible de l'aquaculture avec l'agriculture ou l'élevage.

Gestion de la pêche côtière

14. La principale réalisation de la Section Gestion de la pêche côtière a été le lancement du projet de gestion des pêches côtières, présenté lors de la troisième Conférence des directeurs des pêches en 2003 et approuvé par ses participants. Axé sur un ensemble de stratégies d'ordre général⁵, le projet fera appel à la collaboration de plusieurs partenaires, dont le Secrétariat général du Commonwealth, le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (États-Unis d'Amérique), l'Observatoire des pêches récifales de la CPS et la FAO, qui travailleront avec la Section Gestion de la pêche côtière pour élaborer des renseignements utiles à la planification de la co-gestion des pêches côtières.

⁵ Voir le document de travail 7 de la troisième Conférence des directeurs des pêches (<http://www.spc.int/coastfish/Reports/HOF3/index.html>)

Observatoire des pêches récifales

15. L'Observatoire des pêches récifales a continué à travailler d'arrache-pied pour mener à bien des évaluations de base des pêches récifales dans divers États et Territoires membres de la CPS, entreprise colossale qui s'étend sur cinq ans. Il est à noter que l'Union européenne a récemment approuvé la prolongation du projet, qui pourra maintenant couvrir intégralement la composante océanique du groupe élargi de pays ACP, ainsi que les Territoires français. La Section est dirigée par Mary Power depuis juillet 2004 et recrutera plusieurs autres agents d'ici peu. L'an prochain, la Section produira une série de rapports d'évaluation nationaux sur les pêches récifales pour les États et Territoires ayant fait l'objet de travaux sur le terrain, ainsi qu'un rapport de portée régionale. Les travaux de la Section seront décrits de manière plus approfondie lors de la réunion du Comité consultatif du Projet PROCFish, qui aura lieu juste avant la Conférence des directeurs des pêches.

16. (Remarque : Cette liste des réalisations n'est en aucun cas exhaustive (voir les rapports des Programmes pour un compte rendu détaillé) ; il s'agit plutôt d'une synthèse des idées fournies par les chefs de section sur les principales réalisations de leur service.)

Réalisations à l'échelon des Programmes

Programme Pêche hauturière

17. Le Programme Pêche hauturière s'est surtout attaché à fournir un soutien à la région au cours du processus de négociation de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central, processus qui se poursuit toujours ; cependant, cet appui ne constitue pas une activité distincte, mais découle principalement des travaux fondamentaux en cours qui visent à évaluer l'état des stocks de thonidés à l'échelon régional et à mieux comprendre l'écosystème dans lequel ils évoluent. Malheureusement, pour ce qui est de mesurer les réalisations du Programme Pêche hauturière, les résultats potentiels de cette activité sont actuellement difficiles à cerner ; toutefois, puisque les efforts supplémentaires requis sont minimes, il s'agira probablement d'un investissement rentable pour la région, quelle que soit la forme définitive que prendra la Commission.

18. Avec l'entrée en vigueur de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central, on devrait avoir une idée plus exacte des travaux scientifiques requis à l'issue de la première réunion de la nouvelle Commission en décembre. Il est déjà clair que toute tâche supplémentaire susceptible d'être accomplie par le Programme Pêche hauturière dans le cadre de cet accord le serait sur la base du recouvrement intégral des coûts, sans répercussion sur la prestation des services actuellement offerts aux États et Territoires membres.

Programme Pêche côtière

19. Le principal défi auquel était confronté le Programme Pêche côtière à la suite de l'évaluation de 2003 consistait à tenir compte de sa nouvelle orientation, qui est passée du *développement* à la prestation d'aide aux États et Territoires pour assurer la *gestion* de pêcheries en développement. Il n'a pas été nécessaire d'apporter de profonds changements à ses activités, mais plutôt de les réorienter. Par exemple, l'accent est davantage mis maintenant sur l'utilisation de techniques de pêche appropriées qui permettent de réduire les prises accessoires, dans le cadre du mouvement vers une gestion axée sur les écosystèmes, et des supports didactiques ont été révisés pour tenir compte de façon plus explicite de la gestion des pêches.

20. Toutefois, comme l'a démontré la récente réunion à Apia des dirigeants des pays membres du Forum des îles du Pacifique, le développement de la pêche constitue toujours une préoccupation majeure pour de nombreux États et Territoires membres de la CPS, et les organisations régionales n'existent que pour permettre à leurs membres de répondre à leurs besoins collectifs. Le Programme Pêche côtière n'a pas l'intention de réduire ses activités de développement, mais se concentrera plutôt sur la promotion d'un développement durable. Le développement constitue en effet un aspect fondamental de la gestion des pêches.

État et tendances des pêcheries

Pêche hauturière

21. Le Comité permanent sur les thonidés et marlins, qui se compose notamment de chercheurs de la CPS, d'États côtiers et de pays pratiquant la pêche hauturière, se réunit chaque année avant la Conférence des directeurs des pêches et rend un avis consensuel sur l'état des stocks de thonidés dans la région. Cette année, cette réunion a été organisée juste avant la Conférence des directeurs des pêches et n'avait pas encore eu lieu lors de la rédaction du présent rapport ; il a donc été impossible d'y inclure le tour d'horizon habituel de l'état des pêcheries. Le rapport analytique de la dix-septième réunion du Comité permanent sera toutefois distribué lors de la présente conférence (voir aussi www.spc.int/coastfish/Reports/HOF4/index.html). Dans l'intervalle, on peut consulter le site Web consacré à cette réunion, où figurent les divers documents qui alimenteront les débats avant la rédaction des rapports sur l'état des stocks (voir www.spc.int/oceanfish/Html/SCTB/SCTB17/index.htm).

22. Dans le cadre d'un projet mis en œuvre par la Banque asiatique de développement, par l'intermédiaire de la FFA, la CPS collabore avec un expert-conseil afin de produire une courte publication qui explique les questions entourant l'état des stocks de thonidés dans la région océanienne en termes faciles à comprendre par le grand public et les décideurs. On s'attend à ce qu'elle soit publiée vers la fin de l'année.

23. Cette année, la Conférence des directeurs des pêches comprendra une session sur l'état et les perspectives d'avenir de la pêche à la palangre. Les évaluations scientifiques reposent sur des données qui prennent un certain temps à recueillir et à compiler, et le plus récent « instantané » scientifique des stocks de thonidés n'a jamais moins d'un an⁶. Cette session permettra de rassembler les plus récentes données « ponctuelles » de l'ensemble de la région et d'obtenir ainsi une image à jour de l'état de la pêche à la palangre. Elle servira également à alimenter un débat sur les perspectives à long terme et les limites probables de cette pêche. L'année 2003 fut difficile pour les palangriers, notamment dans le Pacifique Sud, et bien que les derniers rapports indiquent que la capturabilité est de nouveau à la hausse, le secteur a subi un choc dont de nombreuses entreprises, notamment celles de petite taille, ne se sont pas remis.

Pêche côtière

24. Les pêcheries côtières et les tendances qu'on y observe font l'objet d'un suivi et d'une évaluation quelque peu moins exhaustives à l'échelle régionale, en raison de leur nature éparpillée, hautement diversifiée et non industrielle. De plus, les stocks des pêcheries côtières se trouvent habituellement dans des zones bien délimitées, et leur gestion n'entraîne aucune obligation en matière de collaboration internationale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁷. Bien que les membres de la FAO soient tenus de présenter des rapports annuels sur la production des pêcheries et des navires relevant de leur compétence, que résume une publication annuelle de la FAO intitulée *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (rapport SOFIA) (http://www.fao.org/sof/sofia/index_fr.htm), la plupart des États et Territoires insulaires océaniques ont une capacité extrêmement limitée pour ce qui est de fournir des statistiques détaillées et régulièrement mises à jour sur les pêches côtières, particulièrement dans le cas de la pêche vivrière. La FAO, en collaboration avec la CPS, organisera un autre atelier régional plus tard cette année pour aider à répondre à ce besoin.

⁶ La dernière étude approfondie de la CPS, produite en juillet 2004, s'applique en fait à la saison 2002 (« *The Western And Central Pacific Tuna Fishery 2002 : Overview And Status Of Tuna Stocks* ») (La pêche thonière dans le Pacifique central et occidental : tour d'horizon et état des stocks de thonidés (2002)) <http://www.spc.int/oceanfish/Docs/Research/wcptf.htm>

⁷ Toutefois, le programme Action 21 reflète le fait que les États industrialisés conviennent d'aider les États en développement à gérer leurs ressources.

25. À ce jour, aucun rapport régional sur l'état des pêches côtières ou rapport « d'alerte précoce », analogue au tour d'horizon de la pêche thonière⁸, n'a été publié régulièrement. Des questions qui gagneraient à faire l'objet d'une approche régionale concertée (telles que le risque d'une crise de gestion dans le commerce itinérant des poissons de récif vivants au milieu des années 90) sont portées à l'attention de la région de manière *ad hoc*, voire pas du tout. L'un des objectifs de la composante côtière du Projet PROCFISH financé par l'UE consiste à permettre à l'Observatoire des pêches récifales de la CPS de produire un rapport annuel régional sur l'état des pêches côtières, ainsi que des renseignements qui aideront à orienter la gestion des pêches récifales, tant à l'échelle locale que nationale. Toutefois, malgré ma promesse faite en 2003 qu'un tel rapport régional serait produit, à partir des informations disponibles, pour la quatrième Conférence des directeurs des pêches, cet objectif n'a pu être atteint compte tenu du fait qu'une collaboration envisagée n'a pas abouti à la dernière minute, et de la vacance (récemment comblée) du poste de Coordonnateur (Observatoire des pêches récifales). On accordera la toute première priorité à la rédaction de ce rapport en 2005.

26. En plus de ce besoin de recueillir des données de meilleure qualité, les principales préoccupations de la région relatives à l'état des pêches côtières et les tendances récentes concernent plusieurs pêcheries « à problème » ainsi que les questions suivantes :

- Commerce des poissons de récif vivants — Le secteur ne s'est pas redressé pour atteindre ses résultats antérieurs en raison d'une série d'événements défavorables : le marasme économique en Asie, la faillite du principal importateur à Hong Kong (à la suite d'une « marée rouge » qui a détruit les stocks disponibles), et l'apparition de plusieurs cas de ciguatera également à Hong Kong. L'expansion rapide du secteur demeure encore possible, surtout à mesure que l'économie chinoise se développe. Les États et Territoires insulaires océaniques peuvent d'ailleurs profiter de cette « accalmie » pour s'assurer que leurs procédures en matière de réglementation, d'octroi de permis et de présentation de rapports sont suffisamment bien établies pour leur permettre d'intervenir rapidement. Il s'agit d'une pêcherie dont les ressources peuvent être rapidement surexploitées. Un tour d'horizon du secteur sera présenté à la présente conférence par le Chargé de recherche principal (poissons de récifs vivants).
- Le commerce des produits de la mer vivants destinés à l'aquariophilie (poissons de récif et « pierres vivantes ») continue à prendre de l'expansion, notamment à Fidji, où la dernière évaluation trimestrielle menée par le Service des pêches fidjien laisse entendre que ce pays occupe le quatrième rang mondial pour ce qui est de la valeur de ses exportations d'organismes marins tropicaux. Bien que celles-ci ne représentent que 4 % du commerce mondial et arrivent loin derrière celles des Philippines et de l'Indonésie, le secteur fidjien de l'aquariophilie emploie directement 300 personnes et compte cinq entreprises d'exportation. Un exposé sur ce commerce sera présenté par le Conseil de l'aquariophilie marine.
- Vivaneau — Une pêcherie non traditionnelle dans la plupart des pays. Le vivaneau est une ressource relativement fragile, sujet à une capacité de production excédentaire. La CPS a préparé un bref survol de la pêche du vivaneau dans la région océanique pour discussion à la réunion sur la pêche artisanale du vivaneau organisée par la FAO et tenue en Nouvelle-Zélande en novembre 2003. Ce document peut être consulté sur le site Web de la présente conférence⁹. De manière générale, on se préoccupe du fait que les palangriers opérant à petite échelle risquent de se tourner en bloc vers la pêche du vivaneau si les taux de capture de la pêche thonière poursuivent leur déclin, mais ce mouvement ne semble pas s'être concrétisé en de nombreux endroits. En effet, pour des prises de valeur égale, la pêche du vivaneau exige habituellement un effort plus important que la pêche thonière à la palangre.
- Les flottilles nationales de pêche à la palangre commencent à voir leurs prises augmenter après les problèmes de l'an dernier. Bien que la situation fut exacerbée par une forte pression de pêche en certains endroits, la baisse des taux de prises peut être attribuée, dans une certaine mesure, à des phénomènes océanographiques particuliers. Il serait utile que la recherche effectuée par le Programme Pêche hauturière permette de prédire de tels phénomènes ou, à tout le moins, d'en suivre de près l'évolution. Comme toujours, les investisseurs doivent éviter de suréquiper les bateaux de pêche au cours des bonnes années, et tenir compte de l'évolution probable des taux de prises.

⁸ <http://www.spc.int/oceanfish/Docs/Research/wcptf.htm>

⁹ www.spc.int/coastfish/Reports/HOF4/pdf/snapper.pdf

- La pêche de trocas souffre, semble-t-il, de la baisse des prix sur les marchés mondiaux, et les États et Territoires sont invités à partager leurs expériences à ce sujet lors de la présente conférence. Le commerce des coquilles de trocas est étroitement lié à la demande de boutons de chemise, qui, à son tour, est sujette aux aléas de l'industrie de la mode. Cela contraste, par exemple, avec la pêche des holothuries, filière dans laquelle la demande est toujours beaucoup plus élevée que l'offre, et où les moratoires dont font occasionnellement l'objet les exportations sont comparables à de l'argent que l'on dépose dans un compte d'épargne. Le troca est une espèce moins vulnérable à la pêche, et il est sans doute financièrement indiqué d'assurer une gestion vigoureuse des stocks afin d'éviter qu'ils ne soient dominés par des individus âgés n'ayant aucune valeur commerciale.
- Gestion du risque d'espèces aquatiques introduites : Un besoin qui s'accroît de pair avec l'expansion du secteur aquacole (ce point sera abordé au cours de la présente conférence lors d'une session spéciale consacrée à l'aquaculture).

27. Il ne s'agit là que d'une brève liste de questions d'actualité établie à partir de demandes reçues par le Programme Pêche côtière de la part des États et Territoires membres de la CPS, et qui pourrait faire l'objet de débats et de commentaires lors de la présente conférence. L'un des objectifs de cette dernière consiste à dégager un point de vue régional de ce que sont effectivement les questions les plus pressantes, de manière à ce que le Programme puisse modifier ses activités en conséquence ou obtenir du soutien pour les États et Territoires membres. Certaines de ces questions se dégageront lors de la table ronde prévue au début de la semaine. D'autres questions ou priorités modifiées feront surface à mesure que la conférence se déroulera, et une liste définitive de « questions urgentes touchant les pêches intérieures » pourra faire l'objet d'un débat le dernier jour de la conférence, et être incluse dans les conclusions du rapport, si les participants le souhaitent.

28. Dans le but d'obtenir une meilleure vue d'ensemble des pêches côtières à l'échelle régionale, la Section Développement de la pêche élabore actuellement un résumé du développement des pêches dans divers États et Territoires de la CPS, qui sera distribué aux participants à la présente conférence et affiché sur le site Web, et la Section Formation halieutique tient à jour un répertoire des établissements de formation halieutique.¹⁰ Ces dernières années, Bob Gillett et ses collègues ont produit des documents fort utiles offrant un tour d'horizon de la situation des pêches dans la région, notamment pour le compte de la FFA et de la Banque asiatique de développement, et nous en recommandons fortement la lecture.

Administration et finances de la Division

29. Les Programmes Pêche côtière et Pêche hauturière ont tous les deux récemment fait l'objet d'une évaluation approfondie et ne figureront pas sur le calendrier d'évaluation des programmes de la CPS jusqu'au prochain cycle de planification de l'institution. Toutefois, certains projets et activités continuent d'être évalués par des bailleurs de fonds et des partenaires. Nous souhaitons présenter le projet de rapport d'évaluation du Projet PROCFish (composante hauturière) à la présente conférence, mais des retards dans le processus d'approbation ont obligé les évaluateurs à mener certaines de leurs consultations dans le cadre de la réunion, et à soumettre le rapport ultérieurement.

30. Nous avons aussi récemment participé à l'évaluation des travaux sur les poissons de récifs vivants menées par The Nature Conservancy dans le cadre d'un protocole d'accord entre cet organisme, la CPS et l'Alliance internationale pour la vie marine. Bien que The Nature Conservancy effectue elle-même cette évaluation pour ses propres besoins, la CPS et l'Alliance internationale pour la vie marine s'y intéressent également compte tenu de leur statut de partenaires. Nous espérons distribuer une copie du rapport d'évaluation aux participants à la présente conférence lorsqu'il sera diffusé. La CPS a toutefois l'intention de donner suite à l'une des recommandations de l'évaluation, à savoir que l'on renouvelle le protocole d'accord entre The Nature Conservancy et la CPS de manière à assurer la poursuite de leurs efforts de collaboration. À la date de rédaction du présent rapport, il n'était pas clair si ce protocole d'accord serait élaboré à temps pour être signé lors de la Conférence des directeurs des pêches.

¹⁰ http://www.spc.int/coastfish/Reports/Training_Directory/index.htm

31. La période de trois ans visée par le Plan directeur de la CPS est presque à moitié écoulée. Au cours l'exercice 2005, des travaux seront effectués pour mesurer le rendement global de l'Organisation par rapport au Plan directeur et évaluer ses programmes en fonction de leurs plans stratégiques respectifs. Nous avons l'intention d'organiser une cinquième Conférence des directeurs des pêches en 2005 pour nous aider, entre autres, à réorienter et à reformuler les plans stratégiques de programme pour la période 2006-2008.

32. De manière générale, nous réussissons assez bien à acquérir les fonds nécessaires à la poursuite de nos activités ; à tout le moins, ni le Programme Pêche côtière ni le Programme Pêche hauturière n'ont vu leurs activités réduites au cours de l'année. Cette sécurité relative est due en grande partie au regroupement des « contributions volontaires » des trois principaux pays bailleurs de fonds de la CPS en un fonds qui permet de soutenir les principaux éléments du programme de travail, tout comme les contributions statutaires des États et Territoires membres, qui financent les services d'administration, de soutien et de gestion des programmes. Ce fonds a connu jusqu'ici une année extrêmement profitable en raison de gains attribuables à la fluctuation du dollar australien, la monnaie du principal pays bailleur de fonds de la CPS, par rapport au franc CFP et au dollar fidjien, les deux monnaies utilisées par la CPS dans le cadre de ses activités. Toutefois, cette prospérité relative risque de s'estomper en 2005, les taux de change évoluant non seulement à la baisse, mais aussi à la hausse (comme nous l'avons constaté vers le début et le milieu des années 90). En outre, il faudra combler, pour le budget statutaire, le manque à gagner occasionné par le retrait du Royaume-Uni de la CPS, ce qui aura probablement une incidence sur les fonds alloués aux programmes.

33. Comme l'an dernier, je tiens à souligner que la CPS est très consciente que la réussite de ses programmes ne dépend pas de leur taille, de leur capacité de survie ou de leurs moyens financiers, mais plutôt de la qualité et du caractère opportun des services qu'ils offrent à la région, contrairement à ce qui se produit dans le secteur privé et dans d'autres sphères d'activité humaine. Si des services peuvent être offerts de manière plus efficace grâce à de nouvelles méthodes (notamment par l'expansion des moyens dont disposent les États et Territoires), si des services existants deviennent obsolètes, ou si de nouvelles priorités surviennent, la CPS doit pouvoir déceler cette évolution et faire preuve de suffisamment de souplesse pour apporter des changements ou même abandonner certains domaines de travail.

Liens

34. En plus des liens étroits qui les unissent aux services des pêches des États et Territoires membres, les Programmes des pêches de la CPS entretiennent toute une gamme de liens institutionnels.

35. Plutôt que de décrire ces liens en détail, j'invite les lecteurs à consulter le Rapport du Directeur de l'an dernier (www.spc.int/coastfish/Reports/HOF3/E-WP1-HOF3.pdf) ainsi que le site Web de la Division (www.spc.int/mrd/asides/Other_orgs/index.html). Je tiens toutefois à aborder ici quelques points supplémentaires :

- Compte tenu du regain d'intérêt de l'Université du Pacifique Sud pour la formation halieutique, nous souhaitons consolider nos efforts par la signature d'un protocole d'accord officiel entre les deux organisations. Ce qui devait être à l'origine un protocole d'accord à caractère technique entre le programme d'études océanographiques de l'USP et la Division Ressources marines de la CPS pourrait, semble-t-il, devenir un protocole d'accord-cadre à l'échelon de l'institution, doté d'une annexe détaillant le travail de collaboration prévu à l'égard de certaines questions liées aux ressources marines. Le projet de document révisé devrait être prêt à temps pour la présente conférence ; de toute manière, on pourra en consulter l'avant-projet sur le site Web de la CPS.
- La FFA est l'organisation régionale avec laquelle les Programmes des pêches de la CPS entretiennent les liens les plus étroits. En 2003, le protocole d'accord entre les deux organisations a été révisé et élargi lors du colloque annuel portant sur la programmation des activités organisé par la CPS et la FFA. La CPS a également été invitée à participer à un petit « groupe de réflexion », à Honaria en août 2004, pour faire part de ses commentaires concernant l'avant-projet du nouveau Plan stratégique de la FFA, qui sera révisé et présenté aux membres pour discussion plus tard dans l'année.

- Les liens entre la CPS et la nouvelle Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central doivent encore être officialisés. Cette question devra être abordée après la première réunion de la Commission en décembre à Pohnpei. Toutefois, sur le plan opérationnel, il existera probablement des liens étroits entre le Programme Pêche hauturière et le comité scientifique que compte mettre sur pied la Commission. Ce comité assumera probablement le rôle du Comité permanent sur les thonidés et marlins.
- La CPS entretient des liens officiels avec d'autres organismes intergouvernementaux de la région par l'entremise du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Le CORP a récemment fait l'objet d'une évaluation majeure, et a adopté de nouvelles attributions. Par ailleurs, le plan de coopération régional qu'élabore actuellement le Forum des Îles du Pacifique est susceptible d'avoir un impact important sur la façon dont nous coopérons.
- Une initiative de la France en faveur des récifs coralliens sera administrée à partir de la CPS (selon le principe du recouvrement intégral des coûts, tout comme le bureau autonome de The WorldFish Center). La CPS pourra ainsi créer des liens supplémentaires avec ses organismes partenaires, notamment le PROE et l'IRD.

36. Bien entendu, nos liens avec le secteur privé ou les ONG locales ou nationales continueront d'être régis par l'entremise des États et Territoires. Nous réitérons notre souhait que les pouvoirs publics puissent trouver un point de contact pour les communications avec le secteur privé et les ONG, à l'instar de certains pays qui désignent un organisme « parapluie » pour représenter les groupes non gouvernementaux et privés dans chaque secteur-clé. Le projet « DevFish » (FFA/CPS/UE), qui sera brièvement décrit lors de la présente conférence, contribuera à dynamiser ou à renforcer les organismes nationaux dans le secteur de la pêche.

CONCLUSION

37. Le présent rapport a pour but de fournir un aperçu des questions institutionnelles et relatives aux pêches intéressant la CPS à l'intention des participants de la quatrième Conférence des directeurs des pêches. Plus de détails seront fournis dans d'autres exposés ou par d'autres moyens.

38. Le présent rapport n'a pas été rédigé a priori en tant que document de synthèse puisque de nombreuses questions qu'on y soulève seront débattues plus tard au cours de la Conférence ou lors des tables rondes. Toutefois, le président pourrait décider que certaines questions méritent d'être débattues ou éclaircies dans l'immédiat.